

Québec, le 22 janvier 2016

MODIFICATION

Ressources Métanor inc.
200, chemin de la Mine
Desmaraisville (Québec) J0Y 1H0

N/Réf. : 3214-14-027

Objet : Projet d'exploitation et de traitement de 900 000 tonnes métriques de minerai d'or du site minier Bachelor - Modification au programme de suivi visant à cerner les impacts réels et à vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 4 juillet 2012 en vertu de l'article 164 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), et modifié les 22 novembre 2012 et 19 juillet 2013, à l'égard du projet ci-dessous :

- Exploitation et traitement de 900 000 tm de minerai d'or sur le site minier Bachelor à un taux nominal d'extraction de 800 tonnes par jour;
- Réalisation d'un programme de suivi visant à cerner les impacts réels et à vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation en suivant la qualité de l'eau, des sédiments et l'état des populations de poissons, notamment la contamination de la chair.

À la suite de votre demande datée du 14 avril 2015 et après avoir consulté le Comité d'examen, et à la suite du dépôt de la déclaration exigée en vertu de l'article 115.8 de ladite loi, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les modifications suivantes :

- Suspendre le suivi annuel et trimestriel du carbone organique total à l'effluent final;
- Suspendre le suivi trimestriel des sulfures à l'effluent final à condition que le suivi des sulfates soit maintenu;
- Limiter le suivi de la qualité des eaux souterraines au suivi exigé par la Directive 019 sur l'industrie minière de mars 2012 et au suivi de la dureté;
- Suspendre le suivi de l'argent, du baryum, du carbone organique total, du chrome, du cobalt, du manganèse, des substances phénoliques et des sulfures totaux dans l'eau de surface.

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 3214-14-027

Le 22 janvier 2016

Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- RESSOURCES MÉTANOR INC. *Rapport annuel 2014 - Projet d'exploitation et de traitement de 900 000 tonnes métriques de minerai d'or provenant de la mine souterraine du site minier Bachelor. Document présenté à la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Avril 2015, 5 pages et 4 annexes.*

Les modifications autorisées et présentées précédemment devront être réalisées conformément à cette demande de modification et à ces documents.

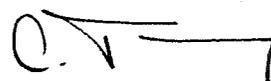
Le titulaire de la présente modification devra se conformer à la condition suivante :

Condition 1 :

Le promoteur devra présenter le programme de surveillance et de suivi final à l'Administrateur, pour information, dans le rapport annuel 2015. Ce programme devra permettre d'identifier les paramètres suivis dans l'effluent final, les eaux souterraines, les eaux de surface et les sédiments, leur fréquence d'échantillonnage, et les exigences auxquelles le suivi de chaque paramètre répond (conditions d'autorisation, attestation d'assainissement, Directive 019 sur l'industrie minière, Règlement sur les effluents de mines de métaux, etc.). Il précisera également la localisation des stations d'échantillonnage pour chaque suivi.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Christyne Tremblay